



Silgan Dispensing Systems Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (« Conditions générales ») s'appliquent à l'offre, la fabrication, la vente et la livraison de produits et services (séparément et conjointement désignés les « Produits ») par Silgan Dispensing Systems Corporation ou l'une de ses sociétés affiliées ou filiales (séparément et conjointement désignées « SDS »). Les présentes Conditions générales s'appliquent uniquement aux ventes à des personnes morales et non directement aux consommateurs.

- 1. Conditions ; Acceptation des commandes ; Intégralité de l'accord.** La personne morale SDS recevant tous bons de commande (« Commandes ») d'un Client confirmera ladite Commande une fois qu'elle aura été acceptée par écrit (la « Confirmation de commande »). SDS se réserve le droit de refuser ou de modifier toute Commande avant la Confirmation de commande. Sauf accord contraire spécifiquement convenu par écrit par SDS, l'acceptation d'une Commande est expressément conditionnée à l'acceptation par le Client des présentes Conditions générales et à la renonciation par le Client de toute condition contenue dans toute Commande, Confirmation de commande, ou toute autre communication du Client, qu'elle soit remise précédemment ou par la suite à SDS, qui ajoute, diffère de, modifie, entre en conflit avec ou est autrement incompatible avec toutes conditions des présentes. SDS notifie par les présentes son objection à toute condition supplémentaire ou différente dans toute dite Commande, Confirmation de commande ou communication. Les présentes Conditions générales prévaudront sur toutes conditions générales d'achat du Client, qu'il ait ou non soumis sa commande, et quelle que soit la date à laquelle il a soumis sa Commande ou lesdites conditions générales. L'exécution de la Commande du Client ne constitue pas une acceptation de l'une quelconque des conditions générales du Client et n'aura pas pour effet de modifier ou amender les présentes Conditions générales. L'acceptation par le Client des présentes Conditions générales constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace tous les accords ou ententes antérieurs ou contemporains, écrits ou verbaux, entre les parties concernant ledit objet. Les présentes Conditions générales ne peuvent être modifiées, sauf par un écrit dûment signé par les deux parties. L'usage en vigueur dans le commerce, la pratique commerciale et l'antériorité sont remplacés par les présentes et ne seront pas utilisés pour interpréter les présentes Conditions générales.
- 2. Spécifications ; Dates de production et d'expédition.** Le Client sera réputé avoir accepté les spécifications techniques du produit (« Spécifications ») de SDS pour les produits applicables

au moment où le Client passe la Commande et en avoir pleinement connaissance. Lors de la Confirmation de commande par SDS, la Commande devient contraignante et le Client est tenu d'acheter le volume de Produits spécifié dans la Commande. Les dates d'expédition sont des estimations et ne sont pas garanties. SDS déploiera des efforts commercialement raisonnables pour effectuer les expéditions comme prévu et peut effectuer des expéditions partielles.

3. **Prix ; taxes ; compensation.** Les prix des produits et services seront ceux indiqués dans la Confirmation de commande. **SDS PEUT MODIFIER LE PRIX ETABLI DANS LA CONFIRMATION DE COMMANDE JUSQU'À LA DATE DE LIVRAISON OU D'EXECUTION SI UN OU PLUSIEURS DES FACTEURS UTILISES POUR ETABLIR LE PRIX SUBISSENT UN CHANGEMENT, MEME SI CE CHANGEMENT ETAIT PREVISIBLE AU MOMENT DU DEVIS. CES FACTEURS COMPRENNENT, SANS S'Y LIMITER, DES CHANGEMENTS DE PRIX D'UN OU PLUSIEURS DES ELEMENTS SUIVANTS : MATIERES PREMIERES ET COMPOSANTS, TRAITEMENTS ET SALAIRES, COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE, CHARGES GOUVERNEMENTALES, COUTS DE FRET ET PRIMES D'ASSURANCE.** SDS notifiera le Client par une Confirmation de commande révisée, un e-mail ou une lettre de cette/ces augmentation(s) dès que possible avant l'expédition. Sauf accord écrit de SDS, tous les prix excluent les frais d'expédition et de manutention, taxes sur les ventes, taxes d'utilisation, droits d'accise, la TVA ou des tarifs douaniers similaires. Le Client sera responsable de ces taxes ou droits et devra les payer directement si la loi le permet ou remboursera rapidement SDS si SDS perçoit et paie toutes lesdites taxes. Le cas échéant, le Client fournira des certificats d'exonération fiscale à l'avance, ou fournira sans délai des preuves de paiement de l'impôt sur demande. Le Client ne retiendra pas unilatéralement le paiement de tout montant dû et payable en invoquant la compensation de toute réclamation ou tout litige avec SDS.
4. **Paiement.** Le Client paiera tous les montants facturés dus à SDS comme spécifié dans l'Acceptation de commande ou, s'ils ne sont pas spécifiés, dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture dans la devise spécifiée dans la facture. Tous les paiements sont dus dans la devise spécifiée sur la Confirmation de commande ou la facture de SDS et seront payés par virement bancaire ou par chèque. **SI LE CLIENT MANQUE A EFFECTUER TOUT PAIEMENT A ECHEANCE, SDS PEUT, EN PLUS DE TOUS LES AUTRES RECOURS DISPONIBLES EN VERTU DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES ET DE LA LOI (AUXQUELS SDS NE RENONCE PAS PAR L'EXERCICE DE L'UN QUELCONQUE DES DROITS SUIVANTS) : (I) SUSPENDRE LA LIVRAISON DE TOUS PRODUITS RESTANTS, (II) RECLAMER UNE ASSURANCE DE CREDIT, ET (III) FACTURER DES INTERETS DU CLIENT AU TAUX LE PLUS ELEVE ENTRE 1,5 % PAR MOIS OU LE TAUX LE PLUS ELEVE AUTORISE EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE, AINSI QUE TOUS LES COUTS ET DEPENSES (COMME LE PERMET LA LOI), Y COMPRIS LES HONORAIRES RAISONNABLES D'AVOCAT, ENGAGES PAR SDS POUR LE RECOUVREMENT DESDITS MONTANTS EN SOUFFRANCE.**
5. **Livraison, risque de perte et titre.** Sauf si SDS en a convenu autrement dans l'Acceptation de

commande, les Produits seront expédiés départ usine (Incoterms 2020) de SDS ou depuis un autre lieu d'exécution désigné. Le risque de perte et de détérioration des Produits sera transféré au Client lors de la mise à la disposition du Client par SDS des Produits sur le site de fabrication de SDS, et par la suite, le Client assumera toute responsabilité en cas de perte et d'endommagement des Produits ou résultant de la manipulation, du transport, du stockage ou de l'utilisation des Produits. Tous les frais, le cas échéant, d'assurance sur les Produits sont à la charge exclusive du Client. Si le Client n'accepte pas le Produit ou si la livraison de SDS est retardée pour d'autres raisons dont le Client est entièrement ou partiellement responsable, SDS sera en droit de disposer des Produits ou de les vendre, et à une indemnisation pour les dommages en résultant.

6. **Force majeure.** SDS n'est pas responsable envers le Client, ni ne sera considérée comme étant en défaut ou ayant enfreint les présentes Conditions générales pour toute Commande en cas de manquement ou de retard d'exécution de toute obligation des présentes Conditions générales si, et dans la mesure où, ledit manquement ou retard est causé par ou résulte d'actes ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de SDS, y compris, notamment, de catastrophes naturelles, inondation, incendie, tremblement de terre, explosion, ordonnances, lois ou actions gouvernementales, guerre, invasion ou hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), menaces ou actes terroristes, émeute ou autres troubles civils, urgence nationale ou régionale, révolution, insurrection, épidémie ou pandémie, lock-out, grèves ou autres conflits du travail (qu'ils soient ou non liés à la main-d'œuvre de l'une ou l'autre des parties), ou de contraintes ou retards affectant les transporteurs ou l'incapacité ou le retard dans l'obtention de matériaux adéquats ou appropriés, d'une défaillance matérielle ou de télécommunication ou d'une panne d'électricité. Si le manquement ou le retard de SDS se poursuit pendant une période de trente (30) jours consécutifs, SDS peut mettre fin à une Commande moyennant un préavis écrit de dix (10) jours adressé au Client.
7. **QUANTITES. SDS EXPEDIERA LES PRODUITS DANS LES DIX POUR CENT (+/-10 %) DE LA QUANTITE CONFIRMEE DANS L'ACCEPTATION DE LA COMMANDE, LE CLIENT DOIT ACCEPTER ET PAYER LA QUANTITE REELLE DE PRODUITS EXPEDIES DANS CETTE FOURCHETTE ET TOUT VOLUME EXPEDIE DANS CETTE FOURCHETTE CONSTITUE LA PLEINE SATISFACTION DE LA COMMANDE. EN AUCUN CAS LE CLIENT NE SERA EN DROIT DE FAIRE OBJECTION OU DE REFUSER LES PRODUITS OU TOUTE PARTIE DE CEUX-CI EN RAISON DE L'EXCEDENT OU DU DEFICIT ET PAIERA LESDITS PRODUITS AU PRIX INDIQUE DANS L'ACCEPTATION DE COMMANDE.**
8. **Spécifications ; Conformité.** SDS fabriquera le Produit conformément à ses Spécifications au moment de l'acceptation de la Commande. **SDS PEUT REMPLACER LA RESINE OU D'AUTRES MATIERES PREMIERES UTILISEES DANS LE PRODUIT, SAUF SI CELA EST EXPLICITEMENT INTERDIT DANS LES SPECIFICATIONS. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE S'ASSURER DE L'ADEQUATION DES PRODUITS A LEUR UTILISATION PREVUE ET LEUR CONFORMITE A**

L'ENSEMBLE DES LOIS, LEGISLATIONS, ORDONNANCES, REGLES, REGLEMENTATIONS OU PROCEDURES OPERATIONNELLES APPLICABLES AUX NIVEAUX LOCAL, MUNICIPAL, PROVINCIAL, FEDERAL ET INTERNATIONAL, EDICTEES A CE JOUR OU PAR LA SUITE OU PROMULGUEES PAR TOUTE ENTITE JURIDIQUE OU GOUVERNEMENTALE. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE FOURNIR DES AVERTISSEMENTS OU INFORMATIONS APPROPRIES A SES CLIENTS ET CONSOMMATEURS FINAUX CONCERNANT L'UTILISATION DES PRODUITS ET TOUS DANGERS OU CONSEQUENCES POTENTIELS LIES A L'UTILISATION DESDITS PRODUITS. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DE L'EXAMEN DE LA COULEUR ET DES PREUVES DE PRECISION AVANT LA PRODUCTION. Si le Client souhaite faire des écarts, ajouts ou exclusions par rapport aux Spécifications, lesdites modifications doivent être acceptées par écrit par les deux Parties. SDS produit une grande variété de produits, et les Clients doivent évaluer indépendamment l'adéquation des Produits (y compris tous aspects liés à la conformité aux réglementations spécifiques à l'industrie) pour les applications qu'ils prévoient.

9. **Garanties.** Tous les Produits livrés au Client seront, au moment de la livraison, libres et quittes de tous privilèges, sûretés et autres charges et, pendant un (1) an à compter de la date de livraison, le Produit sera conforme, à tous égards importants, aux Spécifications, sous réserve des tolérances standard de l'industrie. **SAUF STIPULATION EXPRESSE DANS LA PRÉSENTE SECTION, SDS NE DONNE AUCUNE GARANTIE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EU ÉGARD AUX PRODUITS ET LES GARANTIES ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, QU'ELLES SOIENT CRÉÉES PAR CONTRAT OU PAR APPLICATION DU DROIT, LA CONDUITE HABITUELLE, LES MODALITÉS D'EXÉCUTION, L'USAGE DU COMMERCE OU AUTREMENT, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.**

Le Client doit inspecter tous les Produits à la livraison. Le Client fournira un avis écrit pour les réclamations apparentes (ou revendications de brevet) en vertu de la garantie de la Section 9 (« Revendications de brevet ») dans les quinze (15) jours civils suivant la livraison des Produits. Le Client fournira un avis de toutes les réclamations en vertu de la garantie de la Section 9 autres que les Revendications de brevet (« Réclamations latentes »), dans un délai d'un (1) an à compter de la date de livraison et dans un délai de quinze (15) jours civils à compter de la date à laquelle le Client découvre ou aurait dû découvrir la réclamation, selon la première éventualité. (« Revendications de brevet » et « Réclamations latentes » collectivement dénommées « Réclamations »). Les Réclamations expireront si elles ne sont pas présentées dans les délais prévus aux présentes. **LE CLIENT CONVIENT PAR LES PRÉSENTES QUE LE DÉLAI DE QUINZE (15) JOURS CIVILS EST UN DÉLAI RAISONNABLE DANS LES LIMITES DUQUEL IL DOIT INFORMER LE VENDEUR DESDITES RÉCLAMATIONS.**

EN AUCUN CAS SDS NE SERA RESPONSABLE DE TOUTE RECLAMATION A MOINS QUE ET JUSQU'À CE QUE TOUTES LES CONDITIONS SUIVANTES SOIENT REMPLIES : (A) LE CLIENT

FOURNIT UN AVIS ECRIT EN TEMPS OPPORTUN EN VERTU DE LA PRESENTE SECTION ; (B) SDS DISPOSE D'UNE OPPORTUNITE RAISONNABLE APRES RECEPTION DE L'AVIS D'EXAMINER LES PRODUITS ET LE CLIENT (SI SDS LE DEMANDE) RENVOIE LESDITS PRODUITS A L'ETABLISSEMENT DE SDS AUX FRAIS DU CLIENT ; ET (C) SDS CONFIRME RAISONNABLEMENT LA RECLAMATION DU CLIENT SELON LAQUELLE LES PRODUITS NE SONT PAS CONFORMES A LA GARANTIE. SDS NE SERA PAS RESPONSABLE DE TOUTE VIOLATION DE LA PRESENTE GARANTIE SI : (I) LE CLIENT UTILISE LESDITS PRODUITS APRES AVOIR DONNE UN TEL AVIS ; OU (II) LE CLIENT MODIFIE OU REPARRE LESDITS PRODUITS SANS LE CONSENTEMENT DE SDS ; OU (III) LE CLIENT, OU UN TIERS (Y COMPRIS UN TRANSPORTEUR), A MAL UTILISE, MALMENE OU ENDOMMAGE LES PRODUITS OU A AUTORISE TOUTE AUTRE UTILISATION, ACTION OU CONDITION AYANT POUR CONSEQUENCE QUE LE PRODUIT NE REpond PAS AUX SPECIFICATIONS, OU (IV) LES RECLAMATIONS SONT DUES AU NON-RESPECT DES SPECIFICATIONS ET DES INSTRUCTIONS (Y COMPRIS LES INSTRUCTIONS OU LES NORMES DE L'INDUSTRIE RELATIVES AU STOCKAGE), OU (V) LES RECLAMATIONS SONT DUES A L'USURE NORMALE, (VI) LA RECLAMATION A POUR ORIGINE LE TRANSPORT DU PRODUIT OU LES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES, OU (VII) LES RECLAMATIONS CONCERNENT UN PRODUIT QUI N'ETAIT PAS DESTINE A LA REVENTE OU A TOUTE AUTRE FORME DE DISTRIBUTION, OU (VIII) LES RECLAMATIONS SONT DUES A LA CONCEPTION D'UN PRODUIT FINAL QUI INCORPORAIT LES PRODUITS ACHETES EN VERTU DES PRESENTES, OU (IX) LES RECLAMATIONS SONT IMPUTABLES A DES ELEMENTS QUI N'ETAIENT PAS VERIFIABLES COMPTE TENU DE L'ETAT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU MOMENT DE LA FABRICATION.

Si SDS confirme une Réclamation, elle déploiera des efforts commercialement raisonnables pour, à son choix et sa seule discrétion, réparer lesdits Produits, les remplacer au point de livraison initial, ou accorder un crédit pour lesdits Produits non conformes dès que possible. Les Produits dûment refusés par le Client seront renvoyés conformément aux instructions raisonnables de SDS ou, au choix de SDS, éliminés par le Client d'une manière autorisée à l'avance par SDS. Jusqu'à ce que la Réclamation soit confirmée par SDS, le Client doit payer pour tout Produit de remplacement livré.

10. Limitations de responsabilité. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT EN CAS DE PRODUITS DÉFECTUEUX EST LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DES PRODUITS OU UNE RÉDUCTION, UN REMBOURSEMENT OU UN CRÉDIT DU PRIX D'ACHAT PAYÉ, SELON L'OPTION CHOISIE PAR SDS À SA SEULE DISCRÉTION. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ DE SDS POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DE OU DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT LIÉ(E) À L'OFFRE, LA FABRICATION, LA VENTE ET LA LIVRAISON DES PRODUITS N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAR LE CLIENT DE LA PARTIE DES PRODUITS SUR LESQUELS LADITE RESPONSABILITÉ SE FONDE, QUE CETTE RESPONSABILITÉ SOIT ENGAGÉE EN VERTU DU CONTRAT, DE LA VIOLATION DE GARANTIE,

D'UN DÉLIT, DE LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, SDS NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT OU TOUT TIERS POUR TOUS DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, EXEMPLAIRES, MULTIPLES OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS OU POUR TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE DE DONNÉES OU PERTE D'UTILISATION, DÉCOULANT DE OU LIÉS À CETTE COMMANDE, QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE ET LA THÉORIE DE RESPONSABILITÉ LA FONDANT. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE MÊME SI LES DOMMAGES ÉTAIENT PRÉVISIBLES ET QUE LE CLIENT OU TOUT TIERS AIT ÉTÉ INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

- 11. Conformité avec la loi.** Le Client se conformera à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables au niveau fédéral, étatique, provincial et local. Le Client maintiendra en vigueur l'ensemble des licences, permissions, autorisations, consentements et permis nécessaires pour mener ses activités et remplir ses obligations en vertu des présentes Conditions générales. Le Client se conformera à toutes les lois d'exportation et d'importation de tous les pays impliqués dans la vente des Produits ou toute revente des Produits par le Client. Le Client assume l'entière responsabilité concernant les expéditions de Produits nécessitant un dédouanement ou une licence d'importation gouvernementale. Le Client sera responsable de toute violation de la présente Section par ses clients, agents, distributeurs, revendeurs ou fournisseurs. SDS peut mettre fin à toute Commande si une autorité gouvernementale impose des droits correcteurs ou compensatoires ou toute autre pénalité sur les Produits.
- 12. Confidentialité.** « Informations confidentielles » désigne l'ensemble des savoir-faire de SDS, ses informations techniques, informations commerciales, données, conceptions, spécifications, plans, dessins, informations matérielles, expérience ou connaissance raisonnablement liés à la transaction faisant l'objet des présentes Conditions générales, qu'ils soient transmis par écrit, par voie orale ou électronique, y compris les discussions initiales ou préliminaires, dans la mesure où celles-ci sont secrètes ou confidentielles, y compris, notamment : (1) Les plans de fabrication confidentiels de SDS, ses processus, procédures, opérations, matériaux, rapports, dessins, manuels, équipement, informations d'ingénierie, informations techniques, et présentation et configuration des usines et des équipements ; (2) ses plans de produits confidentiels, prototypes, échantillons, formules, et spécifications, et informations relatives aux conceptions de projets confidentiels, au marketing, à la publicité, à la qualité, aux coûts, configurations et utilisations ; (3) ses listes et informations confidentielles des clients et fournisseurs, plans commerciaux, volumes de ventes, chiffres de rentabilité, informations financières ou autres informations économiques ou commerciales ; et (4) ses logiciels informatiques confidentiels, micrologiciels, données, bases de données, réseaux, procédures de sécurité, ou autres informations confidentielles liées directement ou indirectement aux systèmes ou réseaux informatiques. Le Client s'abstiendra, en l'absence d'autorisation écrite expresse de SDS, d'utiliser ou de divulguer à toute personne, société ou agence gouvernementale, des Informations confidentielles. Le

Client peut néanmoins divulguer des Informations confidentielles à ceux de ses employés qui doivent connaître ces informations dans le cadre de la Commande et qui sont liés envers le Client par des obligations de ne pas utiliser ni divulguer les Informations confidentielles à toute autre personne, société ou agence gouvernementale en vertu de conditions générales moins restrictives que les conditions générales contenues dans la présente Section. Si le Client devient légalement contraint (par déposition, interrogatoire, demande de documents, citation, demande d'enquête civile ou processus similaire) de divulguer toute Information confidentielle, le Client fournira rapidement à SDS un avis écrit préalable desdites exigences afin que SDS puisse demander une ordonnance conservatoire ou un autre recours approprié. Si une ordonnance conservatoire ou un autre recours n'est pas obtenu(e), le Client accepte de fournir uniquement la partie des Informations confidentielles que le Client, sur avis écrit d'un avocat, est légalement tenu de divulguer, et accepte de s'efforcer au mieux d'obtenir l'assurance qu'un traitement confidentiel sera accordé auxdites Informations confidentielles. SDS accepte que les Informations confidentielles ne contiendront pas les informations dont le Client peut démontrer : (a) qu'elles étaient connues du public avant la divulgation initiale par SDS ou qu'elles sont devenues connues du public après la divulgation initiale, sans acte ou omission du Client en violation des présentes Conditions générales ; (b) qu'elles étaient connues du Client avant la divulgation initiale ; (c) qu'elles sont divulguées au Client par une autre personne ou entité qui n'était soumise à aucune obligation de confidentialité envers SDS en ce qui concerne les informations ; ou (d) qu'elles sont développées indépendamment par le Client sans avoir accédé à ni utilisé des Informations confidentielles, et sans violation des présentes Conditions générales, tel que l'établissent des preuves documentaires.

13. **Propriété intellectuelle.** La vente de Produits en vertu de la Commande ne sera pas réputée accorder au Client tout(e) droit, licence ou participation à des droits de propriété intellectuelle liés aux Produits achetés qui peuvent être détenus ou contrôlés, maintenant ou par la suite, par SDS, y compris, notamment, tout brevet, droit d'auteur ou droit de marque sur tous croquis, dessins, prototypes, échantillons ou produits finaux partagés avec le Client dans le développement, la préparation ou la vente de produits.
14. **Indemnité. LE CLIENT INDEMNISERA, DEFENDRA ET DEGAGERA DE TOUTE RESPONSABILITE SDS ET SES SOCIETES MERES, FILIALES ET SOCIETES AFFILIEES ET LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYES, AGENTS ET REPRESENTANTS PASSES ET ACTUELS RESPECTIFS DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISEE PAR LA LOI EN CAS DE RECLAMATIONS, PERTES, DOMMAGES, COUTS, DEPENSES OU AUTRES PASSIFS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES HONORAIRES RAISONNABLES D'AVOCAT, AU FUR ET A MESURE DE LEUR SURVENANCE, DECOULANT DE OU LIES A (A) UN PREJUDICE REEL OU PRESUME A TOUTE PERSONNE (Y COMPRIS LE DECES) OU A TOUT BIEN DANS LA MESURE OU IL EST CAUSE EN TOUT OU PARTIE PAR LA NEGLIGENCE DU CLIENT, (B) L'UTILISATION PAR TOUTE PERSONNE DES PRODUITS FABRIQUES CONFORMEMENT AUX SPECIFICATIONS ET INCORPORES DANS DES BIENS FABRIQUES OU DISTRIBUES PAR LE CLIENT, (C) LE NON-**

RESPECT OU LA VIOLATION PAR LE CLIENT DE TOUTE DISPOSITION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, ET (D) TOUTE ALLEGATION SELON LAQUELLE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE FOURNIE PAR LE CLIENT ENFREINT, VIOLE OU DETOURNE UN BREVET, SECRET COMMERCIAL OU AUTRE DROIT EXCLUSIF OU DE PROPRIETE INTELLECTUELLE D'UN TIERS.

15. **PCR.** Dans la mesure où une commande renferme des Produits fabriqués à partir de matières premières recyclées post consommation (post-consumer recycled, « PCR »), tel que cela est plus spécifiquement décrit dans les Spécifications applicables, les parties reconnaissent que les PCR, de par leur nature, incluent de la variabilité quant aux matières premières contenues. Nonobstant toute disposition contraire indiquée dans les présentes Conditions générales, une Commande, tout accord signé par les parties ou dans d'autres conditions susceptibles d'être applicables à la vente desdits Produits, SDS ne fait aucune déclaration quant à la conformité des Produits fabriqués avec des matières PCR aux lois applicables, y compris les dispositions du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (« règlement REACH ») et le California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (loi californienne sur la sécurité de l'eau potable et les matières toxiques) de 1986 (« Prop 65 »), sauf avis contraire spécifiquement indiqué dans les Spécifications. Le Client doit déterminer par lui-même les mesures à prendre pour se conformer auxdites lois et réglementations et SDS n'assumera aucune responsabilité en relation avec lesdites lois.
16. **Droit applicable et choix du lieu.** Chaque Commande sera soumise au droit du pays dans lequel l'établissement SDS indiqué sur l'Acceptation de commande (l'« Établissement SDS local ») a son principal lieu d'activité, sans égard aux conflits de lois ou aux principes de choix de droit dudit pays. Toute action en justice, poursuite ou procédure découlant d'un litige, d'une controverse ou d'une réclamation en vertu des présentes Conditions générales ou en relation avec celles-ci pour une Commande sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux du pays dans lequel l'Établissement SDS local a son principal lieu d'activité. Chaque partie se soumet expressément au lieu et à la compétence exclusifs desdits tribunaux.
17. **Résiliation.** En plus de tout recours pouvant être prévu en vertu des présentes Conditions générales, SDS peut résilier une Commande avec effet immédiat sur avis écrit au Client, si le Client : (a) ne paie pas tout montant dû en vertu de ladite Commande ou des présentes Conditions générales ; (b) n'a pas autrement exécuté ou respecté l'une quelconque des présentes Conditions générales, en tout ou partie ; ou (c) devient insolvable, dépose une requête en faillite ou qu'une procédure relative à une faillite, un redressement judiciaire, une réorganisation ou une cession au profit de créanciers débute ou a débuté.
18. **Lutte contre le détournement.** Les Produits, y compris tout logiciel, toute documentation et toute donnée technique associé(e) inclus(e) ou contenue dans lesdits Produits, et tout produit utilisant les Produits, le logiciel, la documentation ou les données techniques

(collectivement, les « Produits réglementés ») peuvent être soumis aux lois et réglementations sur le contrôle des exportations. Le Client s'abstiendra, et ne permettra à aucun tiers de, directement ou indirectement, exporter, réexporter ou mettre sur le marché des Produits réglementés dans toute juridiction ou tout pays vers lesquels, ou à toute partie à qui, l'exportation, la réexportation ou la mise sur le marché de tout Produit réglementé est interdite par une loi, réglementation ou règle applicable. Le Client sera responsable de toute violation de la présente Section par ses clients, agents, distributeurs, revendeurs ou fournisseurs. Une violation de la présente Section sera considérée comme une violation substantielle de tout accord entre les parties concernant les Produits et SDS pourra mettre fin à toute commande pour motif valable et sans pénalité.

19. **La Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger.** Le Client, en son nom et au nom de ses sociétés mères, filiales ou sociétés affiliées, garantit, en ce qui concerne les Produits et au cours de son exécution en vertu de toute Commande, respecter entièrement la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), 15 U.S.C. §§ 78dd-1, et suiv., et toute contrepartie étrangère à cette loi. Ni le Client ni ses sociétés-mères, filiales ou sociétés affiliées, n'ont fait ni ne feront, en ce qui concerne les Produits et au cours de leur exécution en vertu de toute Commande, de paiement, d'offre ou de promesse de paiement, ni n'autoriseront le paiement d'une somme d'argent ou le don de tout objet de valeur (a) afin d'aider à obtenir ou à conserver des affaires pour ou avec, ou d'adresser des affaires à, tout(e) fonctionnaire étranger, entité détenue ou contrôlée par l'État, parti politique étranger, représentant d'un parti, ou candidat à un mandat politique à l'étranger, (b) à un fonctionnaire étranger, parti politique étranger, ou un représentant ou un candidat à un mandat politique à l'étranger, ou (c) dans l'intention d'inciter le destinataire à faire un usage abusif de son poste officiel afin d'adresser des affaires de manière inappropriée au Client, ses sociétés mères, filiales ou sociétés affiliées ou à toute autre personne, en violation de la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, 15 U.S.C. §§ 78dd-1, et suiv., ou de toute contrepartie étrangère à cette loi.

20. **Propriété de l'outillage revenant à SDS ; Outillage Client. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DANS L'ACCEPTATION ECRITE DE LA COMMANDE, L'OUTILLAGE (EQUIPEMENT, MACHINES, MOULES, PROTOTYPES, ETC.) DEMEURE LA PROPRIETE DE SDS EN TANT QUE PARTIE INTEGRANTE DE SES RESSOURCES DE PRODUCTION ET DE SA PROPRIETE INTELLECTUELLE, MEME DANS LE CAS OU LE CLIENT APPORTE UNE CONTRIBUTION FINANCIERE OU DANS LE CAS OU IL CONTRIBUE A LA DEFINITION DES SPECIFICATIONS. UNE CONTRIBUTION DU CLIENT A TOUT OU PARTIE DU COUT DE PRODUCTION DE L'OUTILLAGE N'ENTRAINERA PAS LE TRANSFERT DE LA PROPRIETE DUDIT OUTILLAGE AU CLIENT. ELLE N'AUTORISERA PAS LE CLIENT A DEMANDER LE TRANSFERT DUDIT OUTILLAGE A UN AUTRE FOURNISSEUR ET ELLE N'AFPECTERA PAS LA CAPACITE DE SDS A UTILISER LEDIT OUTILLAGE DANS LA PRODUCTION DE PRODUITS POUR D'AUTRES CLIENTS.** Seul le nom de SDS sera marqué sur l'outillage. Ce n'est que lorsqu'il est expressément convenu par écrit que la propriété de l'outillage revient au Client, à titre d'exception au paragraphe précédent, et que le Client

supporte tous les coûts associés à l'outillage (y compris, sans s'y limiter, les coûts et dépenses d'outillage liés au développement, aux réparations, aux modifications et aux restaurations, aux droits et taxes), que l'outillage appartiendra à un Client et sera considéré comme la propriété du Client (« Outillage du Client »). L'Outillage du Client sera conservé dans les locaux de SDS et SDS maintiendra ledit Outillage du Client dans un état de fonctionnement correspondant à leur durée de vie et à leurs caractéristiques spécifiques telles qu'énoncées et convenues par écrit au moment de leur livraison par ou pour le Client. L'Outillage du Client doit être correctement assuré par le Client contre les dommages ou la destruction. Le Client renonce à tous les droits de recours contre SDS et ses assureurs sur ce fondement et exigera de ses assureurs qu'ils renoncent à ces droits de subrogation contre SDS. L'Outillage du Client sera renvoyé uniquement à l'expiration de la Commande liée aux Produits concernés, sur demande écrite du Client, tous les coûts associés étant payés par le Client, et après paiement, par le Client, de tous les montants dus à SDS (quelle que soit la date d'échéance desdits montants). La propriété de l'Outillage du Client ne sera pas réputée accorder au Client tous droits, licences ou participations sur ou à des droits de propriété intellectuelle qui se rapportent à l'Outillage du Client ou aux Produits fabriqués avec ledit Outillage du Client ou achetés en vertu de la Commande.

21. Divers. Les titres énoncés dans les présentes sont insérés à des fins de commodité et n'ont aucun effet sur l'interprétation des présentes Conditions générales. Si une disposition des présentes Conditions générales est jugée inapplicable ou nulle et non avenue dans quelque pays que ce soit, ladite disposition sera réputée dissociée des présentes Conditions générales et le reste des présentes Conditions générales restera pleinement en vigueur ; à condition, toutefois, que cette nullité, illégalité ou inapplicabilité ne rende pas nulle ou inapplicable ladite condition ou disposition dans tout autre pays. Le manquement de l'une ou l'autre des parties à exiger la stricte exécution des présentes Conditions générales ou à exercer un droit conféré par les présentes ne saurait être interprété comme une renonciation ou un abandon de son droit à affirmer ou à s'appuyer sur ladite condition ou ledit droit à l'avenir. Aucun exercice unique ou partiel de tout droit, recours, pouvoir ou privilège en vertu des présentes n'exclut tout autre exercice ou exercice ultérieur de celui-ci ou l'exercice de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège. Les présentes Conditions générales sont au seul bénéfice des parties aux présentes et de leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs, et aucun élément des présentes, explicite ou implicite, n'est destiné à conférer ni ne confèrera à toute autre personne ou entité tout droit légal ou en equity, avantage ou recours de quelque nature que ce soit, en vertu ou en raison des présentes Conditions générales. Le Client ne cédera aucun de ses droits ni ne déléguera aucune de ses obligations en vertu des présentes Conditions générales sans le consentement écrit préalable de SDS. Toute cession ou délégation présumée en violation de la présente Section est nulle et non avenue. Aucune cession ou délégation n'exonère le Client de l'une quelconque de ses obligations en vertu des présentes Conditions générales ou de toute Commande. Les dispositions des présentes Conditions générales qui, par leur nature, doivent s'appliquer au-delà de leur durée resteront pleinement en vigueur après toute résiliation ou expiration des présentes Conditions

générales ou d'une Commande, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions suivantes : les Sections 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 21. SDS se réserve le droit de mettre à jour les Conditions générales de temps à autre. La version la plus à jour des Conditions générales est disponible sur <https://silgandispensing.com/resources/>. Cette version remplacera automatiquement toutes les versions précédentes des Conditions générales et constituera des clauses contraignantes entre le Client et SDS pour toute nouvelle commande acceptée par SDS après la publication de la version la plus à jour. La poursuite de l'exécution par le Client d'une commande acceptée par SDS avant la publication de la version la plus à jour des Conditions générales signifie l'acceptation de la version la plus à jour des Conditions générales, à moins que le Client n'en informe SDS par écrit.